

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU SUD NIVERNAIS
DU 10 AVRIL 2018

Le 10 Avril 2018 à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à DECIZE.

Présents : ROY Régine, GUYOT Justine, THEVENET Pascal, HOURCABIE Guy, VINGDIOLET Marie-Christine, GAUTHERON François, FONVERNE Jean-Marc, BERNIGAUD René, MONNETTE Jean-Marie, JULIEN Joëlle, CAILLOT Daniel, NAUX Louis, CONCEPTION Monique, GOULET André, THEVENARD Pierre, COLAS David, ESCURAT Elisabeth, FALLET Guy, MAZOIRE Guy, AMIOT Guy, DELLA TOFFOLA Solange, SAURAT Jean-François, GAUCHER Noël, RAPIAT Michel, GATEAU Mireille, JAILLOT Annick, DAGUIN Bernard, ROLLIN Philippe, LONGO Orféo, ROUSSELIN Martine, GIRARD Pascal, VADROT Philippe, BUCH Corinne, BERNARD Colette, JAMET Christine, GERMAIN Jean-Claude, CHABANNES Marie-José, ROUGET Nathalie, COLIN Séverine.

Suppléant : REVENEAU Patrice

Excusés : TEYSSIER Dominique, BARBIER Daniel qui a donné procuration à VINGDIOLET Marie-Christine, SCHWARZ François, BARBIER Roger, CORLAY Jean-Yves qui a donné procuration à CONCEPTION Monique, BEAUNEE Michel qui a donné procuration à JAMET Christine, SOISSON Jean-Marc qui a donné procuration à DAGUIN Bernard, FOUBERT Delphine, DUDRAGNE Arnaud qui a donné procuration à MONNETTE Jean-Marie.

Secrétaire de séance : RAPIAT Michel.

Madame la Présidente constate que le quorum est atteint et que le Conseil peut valablement délibérer.

Sommaire

Sommaire.....	2
1. Adoption des Comptes-rendus des séances du Conseil du 27 Février 2018 et du 20 Mars 2018.....	3
2. Compte rendu de l'exercice des délégations	3
3. Comptes de gestion 2017.....	3
4. Affectations des résultats de fonctionnement 2017.....	7
5. Autorisations de programme.....	8
6. Budgets primitifs 2018	11
7. Vote des taux	19
8. Vote des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.....	19
9. Désignation de la Commission Locale d'évaluation des charges transférées	20
10. Zac du Four à Chaux : Approbation du Compte Rendu au Concédant 2016 -2017 et du bilan financier au 31/12/2017.....	21
11. Zac du Four à Chaux : prorogation de deux ans de la concession d'aménagement.....	21
12. Subventions.....	21
13. Subventions et contribution	22
14. Tarifs.....	22
15. Motion sur le Projet Régional de Santé	22
16. Compétence Tourisme : 2ème édition de SINUO, Salon national de l'itinérance douce : demande de subventions.....	25
17. Présentation d'un représentant au Conseil d'administration de l'Agence de Développement Touristique de la Nièvre.....	26

1. Adoption des Comptes-rendus des séances du Conseil du 27 Février 2018 et du 20 Mars 2018

- Conseil du 27 Février 2018

Le Compte Rendu du Conseil du 27 Février 2018 est adopté à l'unanimité sans réserve.

- Conseil du 20 Mars 2018

Suite à une intervention de Monsieur Bernard Daguin suggérant que l'intégralité des interventions devraient figurer dans les comptes-rendus. Il s'étonne à cet égard que son intervention lors du Débat d'Orientation Budgétaires 2018 ne soit pas rapporté.

Le Compte Rendu du Conseil du 20 Mars 2018 est adopté à l'unanimité moins trois abstentions.

2. Compte rendu de l'exercice des délégations

Madame la Présidente rend compte des décisions exercées par délégation du Conseil :

- Modification de la régie du Musée de la Mine pour permettre l'encaisse Carte Bleue
- Signature d'un emprunt de 180 000 € sur 15 ans au taux fixe 1,18% dans le cadre du financement de l'achat de l'Hôtel de l'Agriculture
- Signature d'un avenant avec l'éco-organisme EcoDDS pour la prise en compte des modifications des soutiens dans la filière « Déchets Diffus Spécifiques »

Après en avoir délibéré, le Conseil, à la faveur d'un vote unanime, prend acte du compte rendu de l'exercice des délégations.

3. Comptes de gestion 2017

Madame la Présidente présente les comptes de gestion 2017 dressés par le comptable rappelés ci-après qui n'appellent pas de réserves :

- **Budget Principal 2017 (n°29000)**
- **Budget annexe « Bâtiments industriels » 2017 (Locations / n°29100)**
- **Budget annexe Ordures ménagères 2017 (n°29200)**

A noter que ce compte de gestion intègre les quotes-parts des résultats 2016 de fonctionnement et d'investissement du SIOM de La Machine revenant à la CCSN.

- **Budget annexe « Zone du Four à Chaux » 2017 (n°29300)**
- **Budget annexe « Ports » 2017 (n°29400)**
- **Budget annexe « Lotissement des Fontaines Douces » 2017 (n°29500)**
- **Budget annexe « Lotissement des Petits Champs » 2017 (n°29600)**
- **Comptes de gestions 2017 des Communautés fusionnées CC Sud Nivernais et CC Fil de Loire (n° 28000, n° 28100, n° 28200, n° 28300, n° 28400, n° 25000,**

n° 43900, n° 44500)

A noter que ces 8 comptes de gestion ne contiennent aucune exécution budgétaire mais seulement les opérations non budgétaires réalisées par notre trésorier pour le transfert des soldes de l'ensemble des comptes des budgets des communautés fusionnées vers les nouveaux budgets de la CC Sud Nivernais créée en 2017. Les balances de sorties de l'ensemble des comptes de ces comptes de gestions sont donc à zéro.

Après en avoir délibéré, le conseil à la faveur d'un vote unanime approuve les comptes de gestion présentés.

Madame la Présidente s'étant retirée, Madame la 1^{ère} Vice-Présidente soumet à l'approbation du Conseil les comptes administratifs.

Budget Principal 2017 (n°29000)

Le compte administratif fait apparaître les éléments suivants :

Fonctionnement	Dépenses 2017	7 836 587,87 €
Fonctionnement	Recettes 2017	8 519 164,95 €
Fonctionnement	Résultat 2017	682 577,08 €
Fonctionnement	Résultat 2016 reporté	823 217,86 €
Fonctionnement	Résultat à affecter (excédent)	1 505 794,94 €
Investissement	Dépenses 2017	504 696,02 €
Investissement	Recettes 2017	1 178 455,82 €
Investissement	Résultat 2017	673 759,80 €
Investissement	Résultat 2016 reporté	-602 367,24 €
Investissement	Résultat cumulé	71 392,56 €
<i>Investissement</i>	<i>Restes à réaliser 2017</i>	<i>-175 810,73 €</i>

Budget annexe « Bâtiments industriels » 2017 (Locations / n°29100)

Le compte administratif fait apparaître les éléments suivants :

Fonctionnement	Dépenses 2017	22 082,83 €
Fonctionnement	Recettes 2017	27 533,56 €
Fonctionnement	Résultat 2017	5 450,73 €
Fonctionnement	Résultat 2016 reporté	0 €
Fonctionnement	Résultat à affecter	5 450,73 €

Investissement	Dépenses 2017	219 993,43 €
Investissement	Recettes 2017	88 736,43 €
Investissement	Résultat 2017	-131 257,00 €
Investissement	Résultat 2016 reporté	1 310,27 €
Investissement	Résultat cumulé	-129 946,73 €
<i>Investissement</i>	<i>RAR 2017 dépenses</i>	<i>-216 555,16 €</i>

Budget annexe « Ordures ménagères » 2017 (n°29200)

Le compte administratif fait apparaître les éléments suivants :

Fonctionnement	Dépenses 2017	3 063 279,35 €
Fonctionnement	Recettes 2017	3 243 824,57 €
Fonctionnement	Résultat 2017	180 545,22 €
<i>Fonctionnement</i>	<i>Transferts ou intégrations de résultats par opérations d'ordre non budgétaire*</i>	<i>368 906,22 €</i>
Fonctionnement	Résultat corrigé à affecter	549 451,44 €

Investissement	Dépenses 2017	314 916,72 €
Investissement	Recettes 2017	326 395,05 €
Investissement	Résultat 2017	11 478,33 €
<i>Investissement</i>	<i>Transferts ou intégrations de résultats par opérations d'ordre non budgétaire*</i>	<i>142 507,67 €</i>
Investissement	Résultat corrigé à affecter	153 986,00 €
<i>Investissement</i>	<i>RAR 2017 dépenses</i>	<i>-9421,86€</i>

*Nota : Les « transferts ou intégrations de résultats par opérations d'ordre non budgétaire », liés à la reprise d'une part des résultats des budgets 2016 du SIOM de La Machine dissous, n'ont pu être valorisés dans le compte administratif 2017 par décision modificative en cours d'exercice. Cette carence s'explique par la résolution tardive, en mars 2018, des opérations de répartition entre la CC Sud Nivernais et la CC Bazois Loire Morvan.

De ce fait les résultats du compte de gestion ; qui intègrent la reprise de la part des résultats 2016 du SIOM de la Machine revenant à la CCSN, sont différents, pour cette unique raison, de ceux du compte administratif qui ne l'intègrent pas.

Les résultats à reporter sont donc ceux corrigés des opérations d'intégration.

Budget annexe « Zone du Four à Chaux » 2017 (n°29300)

Le compte administratif fait apparaître les éléments suivants :

Fonctionnement	Dépenses 2017	21 151,38 €
Fonctionnement	Recettes 2017	15 227,50 €
Fonctionnement	Résultat 2017	-5 923,88 €
Fonctionnement	Résultat 2016 reporté	0,00 €
Fonctionnement	Résultat à reporter	-5 923,88 €
Investissement	Dépenses 2017	108 969,60 €
Investissement	Recettes 2017	133 971,02 €
Investissement	Résultat 2017	25 001,42 €
Investissement	Résultat 2016 reporté	46 403,63 €
Investissement	Résultat à reporter	71 405,05 €

Budget annexe « Ports » 2017 (n°29400)

Le compte administratif fait apparaître les éléments suivants :

Fonctionnement	Dépenses 2017	239 897,64 €
Fonctionnement	Recettes 2017	40 440,00 €
Fonctionnement	Résultat 2017	-199 457,64 €
Fonctionnement	Résultat 2016 reporté	0 €
Fonctionnement	Résultat à reporter	-199 457,64 €
Investissement	Dépenses 2017	484 621,39 €
Investissement	Recettes 2017	723 507,79 €
Investissement	Résultat 2017	238 886,40 €
Investissement	Résultat 2016 reporté	209 855,53 €
Investissement	Résultat à reporter	448 741,93 €
<i>Investissement</i>	<i>RAR 2017 dépenses</i>	<i>-30 €</i>

Budget annexe « Lotissement des Fontaines Douces » 2017 (n°29500)

Le compte administratif fait apparaître les éléments suivants :

Fonctionnement	Dépenses 2017	347 828,12 €
Fonctionnement	Recettes 2017	347 828,12 €
Fonctionnement	Résultat 2017	0 €
Fonctionnement	Résultat 2016 reporté	140 980,00 €
Fonctionnement	Résultat à reporter	140 980,00 €
Investissement	Dépenses 2017	347 828,12 €
Investissement	Recettes 2017	347 828,12 €
Investissement	Résultat 2017	0 €
Investissement	Résultat 2016 reporté	-319 466,12 €
Investissement	Résultat à reporter	-319 466,12 €

Budget annexe « Lotissement des Petits Champs » 2017 (n°29600)

Fonctionnement	Dépenses 2017	358 513,23 €
Fonctionnement	Recettes 2017	355 356,97 €
Fonctionnement	Résultat 2017	-3 156,26 €
Fonctionnement	Résultat 2016 reporté	91 519,49 €
Fonctionnement	Résultat à reporter	88 363,23 €

Investissement	Dépenses 2017	335 778,97 €
Investissement	Recettes 2017	358 513,23 €
Investissement	Résultat 2017	22 734,26 €
Investissement	Résultat 2016 reporté	-292 513,23 €
Investissement	Résultat à reporter	-269 778,97 €

Après en avoir délibéré, le conseil à la faveur d'un vote unanime approuve l'ensemble des comptes administratifs.

4. Affectations des résultats de fonctionnement 2017

Budget Principal 2017 (n°29000)

Compte tenu des résultats constatés faisant apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 1 505 794,94 €
- un excédent d'investissement de 71 392,56 €

Et compte tenu des restes à réaliser, de 175 810,73 € en dépenses.

Madame la Présidente propose d'affecter le résultat de fonctionnement constaté

- en excédents de fonctionnement capitalisés pour 104 418,17€ €
- en résultat de fonctionnement reporté pour 1 401 376,77€

Budget annexe « Bâtiments industriels » 2017 (Locations / n°29100)

Compte tenu des résultats constatés faisant apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 5 450,73 €
- un déficit d'investissement de 129 946,73 €

Et compte tenu des restes à réaliser, de 216 555,16 € en dépenses.

Madame la Présidente propose d'affecter le résultat de fonctionnement constaté

- en excédents de fonctionnement capitalisés pour 5 450,73 €

Budget annexe « Ordures ménagères » 2017 (n°29200)

Compte tenu des résultats constatés faisant apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 549 451,44 €
- un excédent d'investissement de 153 986,00 €

Et compte tenu des restes à réaliser, de 9 421,86 € en dépenses.

Madame la Présidente propose d'affecter le résultat de fonctionnement constaté

- en résultat de fonctionnement reporté pour 549 451,44 €

Budget annexe « Zone du Four à Chaux » 2017 (n°29300)

Compte tenu des résultats constatés faisant apparaître :

- un déficit de fonctionnement de 5 923,88 €
- un excédent d'investissement de 71 405,05 €

Et compte tenu de l'absence de restes à réaliser,

Madame la Présidente propose d'affecter le résultat de fonctionnement constaté

- en résultat de fonctionnement reporté pour -5 923,88 €

Budget annexe « Ports » 2017 (n°29400)

Compte tenu des résultats constatés faisant apparaître :

- un déficit de fonctionnement de 199 457,64 €
- un excédent d'investissement de 448 741,93 €

Et compte tenu des restes à réaliser, de 30 € en dépenses.

Madame la Présidente propose d'affecter le résultat de fonctionnement constaté

- en résultat de fonctionnement reporté pour -199 457,64 €

Budget annexe « Lotissement des Fontaines Douces » 2017 (n°29500)

Compte tenu des résultats constatés faisant apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 140 980,00 €
- un déficit d'investissement de 319 466,12 €

Et compte tenu de l'absence de restes à réaliser.

Madame la Présidente propose d'affecter, compte tenu des règles spécifiques aux budgets de lotissement, le résultat de fonctionnement constaté en résultat de fonctionnement reporté pour 140 980 €.

Budget annexe « Lotissement des Petits Champs » 2017 (n°29600)

Compte tenu des résultats constatés faisant apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 88 363,23 €
- un déficit d'investissement de 269 778,97 €

Et compte tenu de l'absence de restes à réaliser.

Madame la Présidente propose d'affecter, compte tenu des règles spécifiques aux budgets de lotissement, le résultat de fonctionnement constaté en résultat de fonctionnement reporté pour 88 363,23 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à la faveur d'un vote unanime approuve l'affectation des résultats de l'ensemble des budgets.

5. Autorisations de programme

Madame la Présidente rappelle qu'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire.

Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité inscrit habituellement la totalité de la dépense la 1ère année puis reporte d'une année sur l'autre le solde.

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une adaptation du principe de l'annualité budgétaire.

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement.

Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme et crédits de paiement sont encadrés par des articles du CGCT et du code des juridictions financières :

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget de l'année ne tient compte que des crédits de paiement de l'année.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face (FCTVA, subventions, autofinancement, emprunt). La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

Les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont votées par le Conseil communautaire, par délibérations distinctes, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives :

- La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement. Dès cette délibération, l'exécution peut commencer (signature d'un marché par exemple).
- Les crédits de paiement non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du Conseil communautaire au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.
- Toute les autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération.

Le suivi des AP/CP est également retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire. En début d'exercice budgétaire, les dépenses d'investissement rattachées à une autorisation de programme peuvent être liquidées et mandatées par le Président jusqu'au vote du budget (dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme).

Aussi,

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement, l'article L263-8 du code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant

le vote du budget, le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement, l'instruction codificatrice M14,

Et considérant, d'une part, les plans de financements présentés par Nièvre Aménagement, maître d'ouvrage délégué pour les projets de Maison de Santé d'Imphy et de Centre Technique Fluvial à Champvert et, d'autre part, l'intérêt d'une bonne lisibilité budgétaire,

Madame la Présidente propose :

- d'ouvrir les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessous.
- de l'autoriser, jusqu'à l'adoption du budget 2019, à liquider et mandater les dépenses correspondant aux crédits de paiement 2019 indiqués dans le tableau ci-dessous.
- de l'autoriser à réaliser les emprunts nécessaires pour le financement global des programmes pour un montant maximum de 1 350 000 € avec un débloqué progressif des fonds à étaler sur les exercices 2018 et 2019.

N° de l'AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2018	CP 2019
AP2018-1 (budget annexe « bâtiments »)	Maison de santé d'Imphy	1 556 405 €	320 000 €	1 236 405 €
AP2018-2 (budget annexe « port »)	Centre Technique Fluvial	2 550 403 €	1 651 925 €	898 478 €

Les dépenses seront financées par les subventions, l'autofinancement et l'emprunt suivant le plan de financement suivant :

Libellé	Montant de l'opération	CP 2018	Subventions à percevoir en 2018	Subvention déjà perçues /Autofi / Emprunt 2018	CP 2019	Subventions à percevoir en 2019	Autofi / Emprunt 2019
Maison Santé Imphy	1 556 405 €	320 000 €	29 510 €	290 490 €	1 236 405 €	959 706 €	276 699 €
Centre Technique Fluvial	2 550 403 €	1 651 925 €	758 921 €	893 004 €	898 478 €	592 574 €	305 904 €
Total	4 106 808 €	1 971 925 €	788 431 €	1 183 494 €	2 134 883 €	1 552 280 €	582 603 €
			<i>dont emprunt</i>	750 000 €		<i>dont emprunt</i>	Max 582 603 €
			<i>dont épargne et acomptes de subvention 2017</i>	433 494 €		<i>dont épargne</i>	<i>Suivant résultat affectable</i>

Madame Jamet pose la question de la provenance des subventions.

Madame la Présidente expose que les chiffres correspondants aux subventions correspondent aux plans de financement votés.

Monsieur Daguin dit que pour la maison de santé, les chiffres correspondent au plan de financement voté le 26 septembre dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à la faveur d'un vote unanime approuve la proposition.

6. Budgets primitifs 2018

Sept budgets qui sont soumis successivement à l'approbation du Conseil.

Budget Principal (n°29000)

Le budget principal de la CCSN s'équilibre :

à 9 736 324 € pour la section de fonctionnement,

à 1 188 456 € pour la section d'investissement.

Recettes de fonctionnement :

Les recettes comprennent l'excédent de fonctionnement reporté pour 1 401 377€, les impôts ménages et entreprises, budgétés à taux inchangés pour 6 382 302 €, les dotations de compensation fiscales budgétées à 504 112 € ; les dotations d'intercommunalité et de compensation des groupements budgétées identiques aux réalisations du précédent exercice respectivement à 255 000€ et 934 000 €.

Des subventions de fonctionnement sont également prévues à hauteur de 19 400 € pour le Salon Sinuo et le Musée.

Le FPIC est budgété en baisse à 141 234€ et le FCTVA est prévu à 10 000€.

Les autres produits sont budgétés globalement à 88 727€ et comprennent notamment les droits d'entrée et la vente de produits au Musée, la redevance pour le réseau de chaleur, les cartes de pêche, les droits de stationnement à l'aire des gens du voyage, la vente d'herbe sur pied, les subventions et les droits des exposants pour le salon Sinuo.

Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses par chapitre s'observent de la manière suivante :

le chapitre 014 – Atténuation de produits représente une somme de 5 530 334 €

Les attributions de compensation sont le plus grand poste de dépenses pour un montant de 5 144 355 €, s'y ajoutent la contribution au FNGIR et au FPIC.

le chapitre 011 – Charges à caractère général représente une somme de 658 786 €.

Pour ce chapitre les crédits sont budgétés sur la base des réalisations 2017 et en prenant en compte les opérations exceptionnelles que sont l'organisation du Salon Sinuo et la mission PCAET.

Les achats de prestations de services comprennent notamment une somme de 30 000 € affectée à la promotion du territoire. La ventilation de la somme sera proposée par la commission en charge de la promotion du territoire et validée par le bureau. Sur ce même article 48 000 € sont affectés au Salon Sinuo et 9720 € concernent le report de crédits pour le film de promotion du territoire commandé en 2017.

Une somme de 72 000 € est prévue sur les articles « fournitures de voiries » et « entretien et réparation de voirie » pour l'enrobé à froid et les opérations de point à temps au titre de la solidarité intercommunale.

Une somme 55 000 € est prévue au sein de l'article « contrat de prestation de service », représentant un maximum au titre de la mission PCAET en 2018. Les sommes déboursées donneront lieu à une subvention de 30%.

Les autres crédits ouverts n'appellent pas de remarques particulières car ils représentent la continuité des charges et contrats.

le chapitre 012 – Charges de personnel représente une somme globale de 587 035 €.

L'effectif présent au 1^{er} Mars est de 12,13 ETP. Le reste du personnel est valorisé comptablement sur le budget annexe Ordures ménagères.

Au sein de ce montant, 93 041€ correspondent à des crédits pour du personnel saisonnier au Musée et au service espaces verts.

le chapitre 65 – Autres charges de gestion s'élève à 654 658 €.

Ce chapitre comprend des contributions aux organismes de regroupement pour 137 288 €, notamment le PETR, le syndicat mixte du Canal du Nivernais et le Scot du Grand Nevers.

2

Dans les compétences de la CCSN est inclus l'enfouissement des réseaux dans les centres bourgs. Une somme de 181 405 € est réservée à l'enfouissement des réseaux réalisé par le SIEEEN correspondant aux annuités des opérations de travaux déjà réalisées pour 14 225€ et à la part « télécom » des opérations 2017 (budgétées mais non facturées en 2017) et 2018 :

- Sougy sur Loire - DRBT l'usage TR2 (report 2017)
- Cossaye - DRBT route de la Chapelle (report 2017)
- St Ouen sur Loire - DRBT rue de l'Etang (report 2017)
- Champvert - DRBT rues Lhospied et Perreimond (report 2017)
- Druy Parigny - DRBT route de Béard (2018)
- St Germain Chassenay - Les Oudilles Tr2 + route de Toury et Longriot (2018)

Les autres postes (indemnités, remboursement de charges aux communes membres, subventions) sont reconduits sans variations significatives.

le chapitre 66 – Charges financières représente les intérêts des emprunts et s'élève 49 152 €.

le chapitre 67 – Charges exceptionnelles représente les financements des budgets annexes ou des services délégués.

Le versement au budget annexe du « Port de la Jonction » de 460 000 € couvre les charges d'infrastructures dont le remboursement des emprunts qui y sont liés, la redevance due à VNF et l'autofinancement du Centre Technique Fluvial.

Pour mémoire les charges liées aux infrastructures commerciales sont prises intégralement en charge par la SPL Confluence ainsi que les charges de fonctionnement du bassin portuaire.

Le budget de l'Office du Tourisme est de 175 000 € et comprend tout ce qui a trait au fonctionnement de l'office, à l'impression des brochures, aux visites, au personnel permanent et saisonnier en lien avec la promotion et le développement touristique.

Le fonctionnement des musées est lui directement pris en charge dans le budget général.

Un versement de 495 000 € est prévu sur le budget « Location » pour participer à l'autofinancement du bâtiment formation et équilibrer des restes à réaliser correspondants à des engagements de la Communauté de Communes Fil de Loire.

Enfin une subvention d'équilibre de 275 000€ est affectée au budget annexe ordures ménagères. En effet les dépenses liées aux OM de l'ex Fil de Loire étaient incluses dans le budget général. Désormais le budget annexe ordures ménagères reprend les dépenses et recettes de l'ex Siom et le fonctionnement du service en régie de l'ex Fil de Loire. Le budget annexe, devant dans un délai de 4 à 5 ans, s'équilibrer sans apport du budget principal.

Amortissements, dépenses imprévues et virement à la section d'investissement

Les amortissements s'élèvent à 75 560€ et dans le chapitre dépenses imprévues, une somme de 62 547 € a été réservée.

Le virement à la section d'investissement s'élève à 669 964€.

3

Section d'investissement :

On note des restes à réaliser de 11 868 € pour l'étude concernant la Zone des Caillots ; 20.000 € pour l'aménagement de la voirie d'accès à la station-service à l'entrée de Lucenay, 23 593 € pour le plancher de la grande halle, 5 526 € pour la station de gonflage, 18 620 € pour la mission chemins de randonnée, 95 167 € pour la fin des travaux à l'usine de céramique.

Sur le budget 2018, il est prévu les investissements suivants :

- 100 000 € de subventions d'investissement au titre du règlement communautaire « aide à l'immobilier d'entreprise »
- 16 000 € pour la fin des aménagements pour la station service à Lucenay
- 14 400 € pour la passerelle sur la véloroute
- 76 920 € pour les investissements à l'aire des gens du voyage, dont la reprise des équipements électriques, les études de sol et la maîtrise d'œuvre du projet de réhabilitation.
- 162 000 € pour la réfection extérieure de l'office de tourisme communautaire très dégradé et devenu dangereux et qui ne donne pas une image dynamique du tourisme.
- 28 313 € pour le sentier sensoriel, la fin de l'aménagement de l'espace détente à Devay et les chemins de randonnée.
- 164 000 € pour la voirie communautaire correspondant à la deuxième tranche de travaux à la Machine, à un virage à Devay, à la reprise de trottoirs suite aux installations d'entreprises à l'entrée de Decize et à une étude sur le petit pont de l'Ixeure à Imphy.
- 140 000 pour l'ouverture d'une voirie et le fibrage à la zone des petits champs à Imphy.

Des subventions ont été demandées pour l'ensemble des projets d'investissements concernant le tourisme dans le cadre des fonds LEADER et du contrat de ruralité et dans le cadre du contrat canal pour ce qui concerne l'office de tourisme.

Par ailleurs il est prévu des travaux hors programme pour un montant de 36 128 € afin de pallier à des situations non prévisibles.

A la demande de notre Trésorier, une régularisation comptable est également prévue par l'émission d'un mandat de 28 361,88 € au compte 1068 pour apurer un compte 1069 débiteur (le compte 1069 est un compte qui ne doit plus être utilisé et qui a servi à la mise en place de la M14 en 1997).

Les **recettes d'investissement**, outre les reports pour 71 393 € et l'affectation du résultat de fonctionnement pour 104 418€, les recettes comprennent un virement de la section de fonctionnement pour 669 964€, les subventions d'investissement prévues pour 148 526 € et le FCTVA pour 118 596 €.

Madame la Présidente demande de bien vouloir approuver le budget primitif tel qu'il vient d'être présenté.

Monsieur Fonverne intervient en exposant que la subvention d'équilibre du budget annexe OM pénalise les habitants de 7 Communes de la Communauté qui financent intégralement le service par la TEOM qu'ils versent.

Monsieur Gautheron intervient pour dire que la disparition de la subvention d'équilibre devra s'envisager dans un délai plus court que les quatre à cinq ans évoquées, que la question de la contribution au SIEEEN devra être également posée ainsi que celle des performances du service par un travail sur les ressources humaines (32 ETP) et sur la qualité du tri.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à la faveur d'un vote unanime moins cinq abstentions, approuve le budget primitif proposé.

Budget annexe « Bâtiments industriels » (Locations / n°29100)

Ce budget annexe s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à 525 818,66 € en fonctionnement et à 1 070 966,51 € en investissement.

En section de fonctionnement :

Les recettes comprennent la subvention du budget principal de 495 000 €, les revenus des immeubles et autres produits pour 30 819 €.

Les dépenses comprennent le virement à la section d'investissement de 482 006 €, les charges à caractère général pour 35 778 €, et le remboursement d'intérêts à la commune de St Léger des Vignes pour un emprunt pour un bâtiment mis à disposition.

En section d'investissement :

Les recettes comprennent l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 5 451 € et l'autofinancement de la section de fonctionnement de 482 006 €.

Les subventions portées au budget sont l'ensemble de celles escomptées pour le bâtiment formation pour un montant de 304 000 € et les acomptes de subvention escomptés pour la Maison de Santé Pluridisciplinaire d'Imphy pour 29 510 €.

Le financement par l'emprunt s'élève à 250 000 €.

Les dépenses comprennent : le déficit reporté pour 129 947 €, 380 000 € pour le bâtiment formation au Port de la Copine à Champvert, 320 000 € pour la MSP d'Imphy (au titre des crédits de paiement 2018), et 24 465 € de remboursement en capital d'emprunts.

Les restes à réaliser représentent 216 555€ et correspondent pour 210 000€ à une acquisition en cours sur Imphy au titre d'un engagement pris par la Communauté de Communes Fil de Loire avant la fusion.

Madame la Présidente demande de bien vouloir approuver le budget primitif tel qu'il vient d'être présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à la faveur d'un vote unanime, approuve le budget primitif proposé.

Budget annexe « Ordures ménagères » (n°29200)

Le budget primitif ordures ménagères agrège les territoires où la compétence OM est entièrement déléguée et ceux où la collecte est effectuée en régie.

✓ **Dépenses de fonctionnement :**

Les charges de fonctionnement estimées s'élèvent à 3 664 751 € dont 643 000 € pour 5 charges à caractère général, 1 138 466 € pour les charges de personnel (32 ETP), 275 000 € pour les amortissements, 12 592 € pour les dépenses imprévues.

Le compte « autres charges de gestion courante » agrège le versement au SIEEEN pour la compétence traitement déléguée pour un montant de 1 000 000 € et le reversement de la TEOM pour un montant de 287 399€ aux trois syndicats assurant l'intégralité de la compétence OM.

Les charges d'intérêt représentent 7 769 €.

Les opérations de liquidation du SIOM obligent à provisionner le compte de charges exceptionnelles à hauteur de 300 000 € pour faire face aux factures réglées en 2017 par la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan et qui nous ont été refacturées pour 84%.

12 592 € sont également réservés au chapitre dépenses imprévues.

Le virement à la section d'investissement est nul en raison d'amortissements conséquents et de la reprise du résultat d'investissement du SIOM.

✓ **Recettes de fonctionnement :**

Le résultat reporté est conséquent à 549 451€ car il intègre 368 906 € correspondant à la quote-part du résultat du SIOM nous revenant.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 3 664 751 € dont 2 327 233 € au titre de la TEOM, 130 347 € au titre de la redevance spéciale ainsi que des prestations et ventes tarifées. 309 028 € sont estimés pour les soutiens au tri et les valorisations matières issue de la collecte sélective reversés par le SIEEEN.

Une subvention exceptionnelle du budget général sert à équilibrer la section, déséquilibrée du fait du financement par le budget général du service OM au sein de la Communauté Fil de Loire et de la disparition en 2017 de la zone 3 collectes sur l'ancien périmètre SIOM.

✓ **Recettes d'investissement :**

Les recettes d'investissement sont constituées d'amortissements conséquents estimés à 275 000 €. Ce montant dû aux choix d'amortissements opérés par la SIOM de La Machine sera en 2018 supérieur de près de 25 000 € aux amortissements réalisés l'année dernière car nous allons encore reprendre dans notre inventaire comptable des actifs en provenance du SIOM dont la division entre la CC Sud Nivernais et la CC Bazois Loire Morvan vient juste d'être actée. Consécutivement ; un travail d'apurement de l'inventaire comptable voir de rééchelonnement des plans d'amortissements pourra être entrepris.

Le report du résultat d'investissement à 153 986 € intègre ; 142 508 € correspondant à la quote-part du résultat du SIOM nous revenant.

✓ **Dépenses d'investissement :**

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 428 986 € dont 9 421 € de restes à réaliser.

6

115 198 € sont affectés au remboursement en capital des emprunts.

Les dépenses d'investissement prévues sont l'aménagement d'une plate-forme logistique pour la manutention des bennes à côté de la déchetterie d'Imphy (10 000 €), du matériel et de l'outillage pour 10 000 €, 5 000 € pour le paiement d'une voiture de service, 3 000 € de matériel de bureau, 33 000 € pour les récipients de collecte (bacs, bio sceaux, composteurs, armoire DDS, PAV). 220 778 € sont programmés dans le cadre d'une réflexion sur le réaménagement des locaux agents à Champvert et Imphy ainsi que sur le renouvellement de la Flotte de camions vieillissante.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à la faveur d'un vote unanime, approuve le budget primitif proposé.

Budget annexe « Zone du Four à Chaux » 2017 (n°29300)

Ce budget annexe s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à 82 243 € en fonctionnement et à 158 173 € en investissement.

En section de fonctionnement :

Les recettes comprennent la subvention du budget principal de 51 788 € et la reprise en section de fonctionnement de subventions d'investissement amortissables pour 30 455 €.

Les dépenses comprennent le résultat reporté pour 5 929 €, le remboursement des intérêts des emprunts pour 303€, la dotation aux amortissements pour 20 626 € et l'autofinancement à la section d'investissement pour 55 462 €.

En section d'investissement :

Les recettes comprennent le résultat reporté pour 71 405 €, l'autofinancement de la section de fonctionnement pour 55 462 € et la dotation aux amortissements pour 20 626 €.

Les dépenses comprennent la participation à la concession d'aménagement pour 108 576 € et le remboursement du capital des emprunts pour 7 382 € ainsi que 30 455 € pour l'amortissement des subventions

A la demande de notre Trésorier, des régularisations comptables sont également prévues par l'inscription de -10 680 € au compte 13911 et de +10 680 € au compte 13912 ainsi que par l'émission d'un mandat de 788,44 € au compte 1068 pour apurer un compte 1069 débiteur.

Madame la Présidente demande de bien vouloir approuver le budget primitif tel qu'il vient d'être présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à la faveur d'un vote unanime, approuve le budget primitif proposé.

Budget annexe « Ports » (n°29400)

7

Ce budget annexe s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à 547 440 € en fonctionnement et à 1 887 600 € en investissement.

En section de fonctionnement :

Les recettes comprennent, la dotation du budget principal pour 460 000 € et les redevances d'usage versées par la SPL Confluence et le Boat pour 87 440 €.

Les dépenses comprennent le déficit de fonctionnement reporté pour 199 458€, le virement à la section d'investissement de 105 846€, les charges à caractère général (contrats de prestations de services, impôts et redevances à VNF) pour 85 958 €, le remboursement des bâtiments occupés par le Boat à la Ville de Decize pour 24.000 €, le remboursement des intérêts des emprunts pour 58 088 €, et la dotation aux amortissements de 74 091 €.

En section d'investissement :

Les recettes comprennent le résultat reporté de 448 742 €, l'autofinancement de la section de fonctionnement de 105 846 € et la dotation aux amortissements de 74 091 € et l'emprunt pour 500 000 €.

Pour le Centre Technique Fluvial (CTF), sont inscrites pour 758 921 € les subventions programmées pour le projet, à hauteur 64% et déduction faite des acomptes déjà perçus (et

valorisés dans le report en investissement). Ces 64% correspondent à la part de travaux qui devraient être réalisés fin 2018.

Le financement par l'emprunt s'élève à 500 000 €.

Les dépenses comprennent le remboursement du capital des emprunts pour 235 646 €.

Les crédits de paiement 2018 du Centre Technique Fluvial (CTF) sont inscrits pour 1 651 925 € et correspondent au montant de travaux qui seront facturés sur l'exercice 2018.

Madame la Présidente demande de bien vouloir approuver le budget primitif tel qu'il vient d'être présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à la faveur d'un vote unanime, approuve le budget primitif proposé.

Budget annexe « Lotissement des Fontaines Douces » (n°29500)

Ce budget annexe s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à 667 294 € en fonctionnement et à 667 294 € en investissement.

Ce budget retrace les opérations et variations de stocks liées aux opérations concernant la zone activité.

Pour 2018, il n'est pas prévu, à priori, d'opérations particulières. Un travail devra toutefois être fait à terme sur la cohérence de la valeur des stocks de terrains en comptabilité.

Madame la Présidente demande de bien vouloir approuver le budget primitif tel qu'il vi 8 d'être présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à la faveur d'un vote unanime, approuve le budget primitif proposé.

Budget annexe « Lotissement des Petits Champs » (n°29600)

Ce budget annexe s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à 605 558 € en fonctionnement et à 605 558 € en investissement.

Ce budget retrace les opérations et variations de stocks liées aux opérations concernant la zone activité.

Pour 2018 il n'est pas prévu, à priori, d'opération particulière.

Madame la Présidente demande de bien vouloir approuver le budget primitif tel qu'il vient d'être présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à la faveur d'un vote unanime, approuve le budget primitif proposé.

7. Vote des taux

Pour être en cohérence avec les budgets primitifs adoptés, Madame la Présidente propose de fixer les taux 2018 comme suit :

Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Taxe d'habitation (TH)	Taxe foncière non bâti (TFNB)	Taxe foncière bâti (TFB)
25,94%	13,13%	2,16%	0,069%

Elle propose de mettre en réserve la réserve de taux capitalisée au titre de la CFE.

Ces taux restent inchangés par rapport à ceux de 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à la faveur d'un vote unanime, approuve la proposition.

8. Vote des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Pour les communes d'Avril et Fleury sur Loire

Zone 09 EXV200 AVRIL FLEURY

Madame la Présidente expose que le SICTOM d'Avril nous a communiqué un produit attendu de 34 146€, aussi elle propose de fixer le taux pour cette zone à 11,62%, en augmentation de 2,74%, pour atteindre ce produit.

Pour la commune de Saint Germain Chassenay

Zone 10 EXV200 ST GERMAIN

Madame la Présidente expose que le SYCTOM de Saint Pierre le Moûtier nous a communiqué un produit attendu de 28 303 €, aussi elle propose de laisser le taux pour cette zone inchangé à 12,79% pour atteindre ce produit.

Pour les communes de Cossaye, Lamenay sur Loire, Lucenay les Aix et Toury-Lurcy

Madame la Présidente expose que le SICTOM du Nord Allier nous a communiqué un produit attendu de 224 950 €, aussi elle propose de fixe les taux pour les zones concernées comme suit pour atteindre ce produit :

Commune	Taux 2017	Taux 2018
Lucenay les Aix 05 E EXV200 K087 (P)	16,21%	16,21%
Toury-Lurcy 04 ZIP UNIQUE TOURY EXV104 (P)	14,75%	14,75%
Cossaye 06 F EXV200 K087 (P)	17,19%	16,80%
Lucenay les aix 06 F EXV200 K087 (RA)	13,00%	13,00%
Cossaye 08 H EXV200 K087 (RA)	15,08%	14,71%

Lamenay 08 H EXV200 K087 (P)	13,64%	13,64%
Lucenay les Aix 08 H EXV200 K087 (RB)	11,41%	11,41%

Sur le secteur de collecte en régie

Pour les zones dans le secteur de collecte en régie Madame la Présidente propose de poursuivre l'unification progressive des taux tout en prenant en compte la fusion des zones C3 et C2 décidée l'année dernière et en gardant en vue l'objectif de financement intégral du budget annexe par la TEOM à terme.

Zone 02 - 2 Ramassages : 12,34 % (inchangé)

Zone 03 - 1 Ramassage : 12,03 % (inchangé)

Zone 07 - EVX258 Zone Unique (ex Fil de Loire) : 10,95% (+5,8%)

Zone 11 - ZIP UNIQUE LA FERMETE : 10,95% (+5,8%)

Après en avoir délibéré, le Conseil, à la faveur d'un vote unanime, approuve les propositions.

9. Désignation de la Commission Locale d'évaluation des charges transférées

Madame la Présidente rappelle que l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôt prévoit la Création d'une Commission Locale d'évaluation des charges transférées chargée d'évaluer les transferts de charges. Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

Vu les mouvements survenus dans la composition du Conseil communautaire, Madame la Présidente propose de la renouveler intégralement et de désigner pour membres :

Daniel BARBIER	Guy HOURCABIE
Roger BARBIER	Joëlle JULIEN
René BERNIGAUD	Guy MAZOIRE
Daniel CAILLOT	Jean-Marie MONNETTE
David COLAS	Louis NAUX
Monique CONCEPTION	Régine ROY
Elisabeth ESCURAT	François SCHWARZ
Guy FALLET	Dominique TEYSSIER
Jean-Marc FONVERNE	Pierre THEVENARD
François GAUTHERON	Pascal THEVENET
André GOULET	Marie-Christine VINGDIOLET
Justine GUYOT	

10. Zac du Four à Chaux : Approbation du Compte Rendu au Concédant 2016 -2017 et du bilan financier au 31/12/2017

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC du Four à Chaux et conformément à l'article 19 de la convention publique d'aménagement passée en date du 14 avril 2004 avec Nièvre Aménagement, Madame la Présidente propose :

- d'approuver le Compte Rendu Au Concédant pour la période 2016 -2017
- d'approuver le bilan financier au 31/12/2017

Après en avoir délibéré, le Conseil, à la faveur d'un vote unanime, approuve la proposition.

11. Zac du Four à Chaux : prorogation de deux ans de la concession d'aménagement

Madame la Présidente expose que dans le cadre d'une convention publique d'aménagement en date du 14 avril 2004, la Communauté de Communes du Sud Nivernais a confié à Nièvre Aménagement l'aménagement et la commercialisation d'une zone d'activités d'environ 56 ha, au lieu-dit "le Four à Chaux" à DECIZE.

L'aménagement s'inscrit dans la continuité d'un site d'activités existant (NIVERGRES) à l'Est de la Commune, sur des terrains compris dans un triangle délimité par la RD 981 et la RD 979.

Les terrains sont viabilisés dans le cadre d'une procédure de ZAC.

La fin de la convention est actuellement fixée au 31 décembre 2020.

La passation d'un avenant de prorogation de deux ans de la convention publique d'aménagement est nécessaire pour prendre en compte les délais de commercialisation moins soutenus que prévu.

Aussi, elle propose d'approuver cette prorogation et de la charger de signer l'avenant correspondant.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à la faveur d'un vote unanime, approuve la proposition.

12. Subventions

Madame la Présidente propose de répartir comme suit le crédit de 65 000€ inscrit à l'article 6574 du budget primitif 2018 sous l'intitulé « Subventions de fonctionnement aux associations » :

- Mission Locale : 18 000 €
- Maison de l'Emploi : 34 000 €
- Comité d'Organisation du Tour Nivernais-Morvan : 7 800 €
- Réserves : 5 200 €

Elle invite le Conseil à lui donner pouvoir pour signer tous les documents s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à la faveur d'un vote unanime, approuve la proposition.

13. Subventions et contribution

Madame la Présidente propose, au vu des crédits inscrits au compte 6748 du Budget Primitif 2018,

- d'attribuer les subventions suivantes :
 - Budget annexe « Bâtiments industriels » (Locations) : 495 000€
 - Budget annexe Ordures ménagères : 275 000 €
 - Budget annexe « Ports » : 460 000 €
 - Budget annexe « Zone du Four à Chaux » : 51 788,44 €
- de contribuer aux obligations de service public déléguées :
 - SPL Confluence : 175 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil, à la faveur d'un vote unanime, approuve la proposition.

14. Tarifs

Madame la Présidente propose de bien vouloir procéder aux ajustements tarifaires suivant :

- Ajout de produits au Musée de la Mine
 - Livret « la petite histoire de la Mine de La Machine » : 5 €
 - Livret « Au travail ! les métiers de la Houillère » : 5 €
 - Mug : 10 €
 - Magnets : 2 €
- Suppression de produits au Musée de la Mine
 - DVD « Canal Forever »

15. Motion sur le Projet Régional de Santé

Madame la Présidente expose que lors de sa séance du 27 mars dernier, le Conseil départemental a émis un avis défavorable sur le projet régional de santé 2018-2022 aux motifs :

- que le diagnostic sur lequel prend appui le Projet Régional de Santé 2018-2022 est alimenté par des données de 2013 ce qui est bien loin de refléter la situation actuelle du département.
- qu'il est indispensable et urgent de renforcer l'offre de soins et l'offre médicosociale pour répondre aux besoins de tous les nivernais quel que soit leur âge et l'endroit où ils vivent. Les orientations inscrites au PRS se traduisent par des fermetures de services et par la suppression de places/lits.

- que dans un contexte de désertification médicale avérée, le PRS n'est porteur d'aucune ambition et ne contient aucune mesure novatrice pour répondre à cette problématique et à l'installation de praticiens libéraux et hospitaliers.
- qu'aucune mesure concrète permettant d'améliorer la prévention n'est envisagée. Or, sans mesures fortes d'incitation à l'installation de nouveaux professionnels de santé, ce défi ne pourra être relevé.
- que les propositions formulées sur la psychiatrie ne sont pas à la hauteur des besoins du département qui manque d'environ une dizaine de psychiatres. L'insuffisance de prise en charge en pédopsychiatrie conduit à des orientations inadaptées notamment vers le dispositif de protection de l'enfance avec un coût de prise en charge que doit financer le Département. La géronto-psychiatrie est absente des orientations relatives au Parcours Personnes Agées.
- que les orientations dans les domaines de la santé mentale, du handicap et du vieillissement de la population sont inacceptables. Elles organisent à travers « le virage ambulatoire », le déport du sanitaire vers le médico-social, donc un transfert de charges financières vers le Département.
- que les objectifs de fermeture d'activités de soins et de reconversion de lits (médecine, chirurgie, gynécologie-obstétrique, urgences) vont accentuer les difficultés.
- que l'objectif de mise en place d'un centre périnatal de proximité ne répond pas au problème dès lors qu'il exclut la prise en charge pour l'accouchement. La fermeture de la maternité de Cosne est d'ores et déjà annoncée comme définitive. Décision qui place les femmes de ce territoire à plus d'une heure d'une maternité loin des 30 mn recommandées.
- que le rôle de chef de file du Département sur nombre de compétences qui contribuent à la politique de santé et de prévention (action sociale, Protection Maternelle et Infantile, Autonomie) et sa qualité de co-financeur du secteur médico-social et des actions de prévention sont ignorés. Le Département n'est pas considéré comme un partenaire disposant de son autonomie décisionnelle sur ces politiques publiques.
- que l'engagement hâtif de la démarche de territorialisation de la politique de santé (Projet Territorial de Santé Mentale, Contrats Locaux de Santé, PRAPS) avant la finalisation de la version définitive du PRS, avant la définition de la Stratégie Nationale de Santé et avant la clôture de la phase de consultation sur le projet de PRS vient conforter le constat d'une concertation non aboutie.
- que les propositions formalisées dans le document « Pour une Nièvre en Bonne Santé » dans le PRS 2018-2022, remis à Mme la Ministre des Solidarités et de la Santé lors des Etats Généraux de la Santé qui se sont tenus le 1er mars 2018 à Nevers n'ont pas été intégralement incorporées

Aussi, elle invite à appuyer l'avis défavorable du Conseil départemental par une motion demandant l'incorporation de l'ensemble des propositions formalisées dans le document « Pour une Nièvre en Bonne Santé » dans le PRS 2018-2022, remis à Mme la Ministre des Solidarités et de la Santé lors des Etats Généraux de la Santé qui se sont tenus le 1er mars 2018 à Nevers et demandant la mise en place sans délai d'un calendrier pour étudier et installer les propositions du Conseil départemental.

Monsieur Hourcabié, également Président du SDIS58, intervient sur la question des urgences de nuit en indiquant que 83% des sapeurs pompiers de la Nièvre sont des volontaires qui seront dans l'obligation de se déclarer inutilisables de nuits car ce dernier ne pourront concilier les transferts de nuit vers Nevers, Autun ou Auxerre et leurs obligations professionnels.

Monsieur Daguin donne lecture d'une déclaration suivante :

Depuis le 31 janvier et jusqu'au 6 mai 2018, le Projet Régional de Santé 2018-2022 est soumis à consultation des Collectivités de l'ensemble de la Région Bourgogne Franche Comté.

Ce Projet Régional de Santé , censé organiser l'offre de soins dans la nouvelle grande Région pour les années à venir, est un document essentiel pour la vie quotidienne de tout un chacun. C'est également un document déterminant pour l'aménagement, l'attractivité et l'avenir de nos territoires.

Depuis plusieurs mois, les mobilisations se multiplient dans l'ensemble de la Région, et plus particulièrement dans la Nièvre, face aux conséquences d'un Projet Régional de Santé qui met à mal l'offre de soins des Nivernais et l'ensemble de nos infrastructures de Santé dans le département.

Les délégués communautaires du Sud Nivernais expriment leur plus vive inquiétude, leur consternation et leur détermination à combattre les orientations annoncées. En effet :

Comment valider la fermeture du Centre d'Appels d'Urgence du SAMU 58, basé à Nevers, et qui pourrait être transféré à Dijon d'ici le mois d'Octobre, aggravant ainsi les difficultés dans un Centre d'Appel Régional censé centraliser 700 000 appels par an ?

- Comment accepter les menaces sur les Services d'Unités de Soins de Longue Durée à Saint-Pierre le Moutier, Luzy et Château-Chinon, services absolument essentiels pour la vie des Nivernaises et des Nivernais ?

- Comment imaginer que la maternité de l'Hôpital de Nevers soit la seule maternité pour l'ensemble du département de la Nièvre ?

- Comment accepter la fermeture annoncée des urgences de nuit à Clamecy, Cosne sur Loire et Decize, mettant la population à plus de 30 minutes d'un service d'urgence, dévitalisant les hôpitaux de proximité, surchargeant les sapeurs-pompiers, et aggravant la situation déjà très tendue des hôpitaux restants ?

- *Comment ne pas réagir devant la dégradation de la prise en charge psychiatrique dans le département, alors que les besoins augmentent et que l'ARS exerce une pression pour délocaliser, à Nevers, des lits de l'hôpital spécialisé de La Charité ?*

- *Comment s'habituer au fait que 58 postes de médecins soient vacants au Centre Hospitalier de Nevers, occasionnant un épuisement professionnel des personnels de santé dans un hôpital pourtant censé être l'établissement pivot du département ?*

Les délégués communautaires refusent un tel démembrement de notre système sanitaire.

Ils contestent les orientations d'un Projet Régional de Santé qui, loin de lutter contre la désertification médicale, loin d'améliorer la prévention sanitaire, loin d'améliorer un accès aux soins pourtant déjà fortement dégradé, obéit à une logique d'abord comptable, s'inscrivant dans les orientations gouvernementales de réduction des dépenses publiques qui font porter 4.2 milliards d'€ d'économies supplémentaires sur la Santé en 2018

Ils estiment qu'à l'inverse des nouveaux reculs programmés par le Projet Régional de Santé, il faut un plan exceptionnel de rattrapage dans la Nièvre, ne serait-ce que pour combler la fracture sanitaire de notre département par rapport au reste du territoire français.

Ils soutiennent l'action des personnels de santé (et parmi eux ceux des EHPAD), des usagers, des patients, des comités de défense, des syndicats, des élus locaux qui se battent pour l'avenir de notre département, pour la sécurité sanitaire de la population et contre la casse de nos services publics de proximité.

Pour toutes ces raisons, les délégués communautaires considèrent que le Plan Régional de Santé tel qu'il est rédigé actuellement n'est pas acceptable et doit être revu dans sa globalité, ils donnent un avis défavorable au PRS.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à la faveur d'un vote unanime, approuve la proposition de la Présidente.

16. Compétence Tourisme : 2ème édition de SINUO, Salon national de l'itinérance douce : demande de subventions

Madame la Présidente rappelle qu'après une première édition réussie les 1er et 2 octobre 2016 (25 exposants et 3 500 visiteurs), la CCSN organisera la 2nde édition de SINUO, salon national de l'itinérance douce les 6 et 7 octobre 2018 au Port de la Jonction à Decize.

SINUO est un événement unique proposé aux locaux, touristes et passionnés de modes de déplacement doux. Les professionnels de tous horizons et de différentes filières (Offices de Tourisme, enseignes, associations, vendeurs et loueurs de bateaux...) se rassemblent à Decize.

Les objectifs de cette deuxième édition sont multiples :

- Contribuer à promouvoir les nouvelles activités d'itinérance douce sur le territoire

- Créer de nouvelles perspectives de développement touristique et économique sur le territoire
- Renforcer l'attractivité touristique du territoire et accroître sa fréquentation
- Conforter Decize comme une éco-destination répondant aux enjeux du développement durable
- Soutenir le développement d'un nouvel évènement dans un souci de démocratisation du canal du Nivernais et d'accroissement de sa fréquentation.

Pour l'organisation de cet évènement, elle propose de solliciter les aides financières suivantes :

DEPENSES (TTC)		RECETTES	
Chapiteau/gardiennage/Electricité	30 000 €	Europe – FEADER – (Programme LEADER Pays Val Loire Nivernais)	14 500 €
Supports/Plan/Communication	8 700 €		
Impressions/Affranchissement	4 600 €	Mairie de Decize	3 000 €
Encarts Publicité Mag. Spécialisés	1 800 €	Partenaires	12 000 €
Intervenants extérieurs (conférenciers)	5 000 €	Emplacements	6 800 €
Animation salon	1 200 €	Autofinancement	
		CCSN	15 000 €
TOTAL	51 300 €	TOTAL	51 300 €

Après en avoir délibéré, le Conseil, à la faveur d'un vote unanime, approuve la proposition.

17. Présentation d'un représentant au Conseil d'administration de l'Agence de Développement Touristique de la Nièvre

Madame la Présidente propose de présenter Monsieur Thevenet pour représenter la Communauté de Communes au Conseil d'administration de l'Agence de développement touristique de la Nièvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à la faveur d'un vote unanime, approuve la proposition.